
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES STAGES DE CHIMIE EN MILIEU ACADÉMIQUE ET NON ACDÉMIQUE (CHM 3551/3552)

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

N.B. La date limite d'inscription pour un stage est la date limite de modification de choix de cours prévue par le calendrier des études de la Faculté. Aucune inscription ne sera approuvée après cette date.

Stage en milieu universitaire

1. Remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site web du département de chimie sous la rubrique « stages » avant la date limite. Une fois remplie, la demande d'inscription est envoyée automatiquement au responsable des stages. Le responsable des stages autorise l'inscription aux stages (CHM3551, CHM3552) suite à la validation des renseignements reçus. Une fois l'approbation obtenue, la TGDE (Stéphanie Valois) inscrira le stagiaire officiellement dans son centre étudiant.
2. C'est la responsabilité du stagiaire de se renseigner et de signaler au responsable des stages **ENDÉBUT DE STAGE** si une entente de confidentialité est nécessaire. Si oui, elle doit être soumise au responsable des stages au plus tard deux semaines avant la soumission définitive du rapport de stage et il en sera question dans l'exposé.

Stage en milieu non académique

1. Remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site web du département de chimie sous la rubrique « stages » avant la date limite. Une fois remplie, la demande d'inscription est envoyée automatiquement au responsable des stages. Le responsable des stages autorise l'inscription aux stages (CHM3551, CHM3552) suite à la validation des renseignements reçus. Une fois l'approbation obtenue, la TGDE (Stéphanie Valois) inscrira le stagiaire officiellement dans son centre étudiant.
2. Une description des **tâches chimiques** à effectuer quotidiennement pendant le stage doit être soumise **avant la date limite de modification de choix de cours** pour tous les stages qui ne sont pas préalablement approuvés par le service des stages. L'emploi d'une ou d'un stagiaire est soumis à des conditions précises qui doivent être respectées par l'employeur. Les crédits de cours ne seront accordés que dans la mesure où les descriptions seront envoyées par l'employeur et approuvées par le coordonnateur des stages.
3. Les documents en #2 doivent être transmis au responsable des stages par [courriel](#) uniquement.
4. C'est la responsabilité du stagiaire de se renseigner **EN DÉBUT DE STAGE** au sujet de la nécessité d'une entente de confidentialité et, le cas échéant, il devra en informer le responsable des stages au cours de la **première semaine de stage**. L'entente définitive doit être finalisée et soumise au responsable des stages au moins deux semaines avant la remise du rapport définitif.

-
5. Les stages effectués en milieu non académique sont évalués uniquement sur la base d'un rapport et l'évaluation et du superviseur de stage. La note finale accordée sera soit «R-réussi » ou « E-échec ».

AUTRES INSTRUCTIONS IMPORTANTES

- Aucun stage ne sera crédité si le stagiaire n'a pas fait les démarches nécessaires à son inscription **avant la date limite de modification de choix de cours de la faculté**.
- Il n'est pas possible de reporter des crédits accordés pour un stage ni de reporter son évaluation à un trimestre ultérieur. Les crédits et l'évaluation se rattachent obligatoirement au trimestre d'inscription.
- Le stage effectué pendant le trimestre d'été est évalué en septembre. Le stage effectué au trimestre d'automne est évalué en décembre et celui fait en hiver est évalué en avril.
- La durée d'un stage effectué pendant les trimestres d'automne ou d'hiver est d'un **minimum de 150 heures**, qu'il soit effectué en milieu académique ou non académique.
- La durée minimale d'un stage effectué à l'été est de 14 semaines à temps plein.
- Les directives concernant les rapports et les exposés seront communiquées environ trois semaines avant la date limite de remise.
- Les communications entre les responsables de stage et les stagiaires se faisant uniquement par courriel, assurez-vous de donner une adresse courriel valide. Vérifiez le contenu de votre boîte régulièrement et assurez-vous qu'il vous reste de l'espace en tout temps.

ÉVALUATIONS

Les stages sont normalement évalués sur les éléments suivants : a) un rapport détaillé résumant le travail effectué pendant le stage; b) un exposé oral présentant les travaux devant un jury de professeurs (pour les stages en milieu académique uniquement); c) une évaluation par le superviseur de stage. Les dates exactes seront communiquées aux stagiaires par le responsable des stages. **Il y aura une pénalité de -20% par jour de retard.**

Les rapports écrits.

Les rapports doivent être remis électroniquement sous format PDF au responsable des stages. La taille maximale du fichier est de 10 Mb. Quoique le style du rapport puisse varier quelque peu selon le caractère des travaux impliqués, il y a quand même des éléments communs pour tous les rapports dont il faut tenir compte. Voici un guide de ce que le rapport de stage devrait contenir :

Page couverture (une page)	Titre, nom du stagiaire, sigle du cours, date et lieu du stage, nom du superviseur et <u>un résumé</u> de votre stage et de vos résultats.
Introduction (1-2 pages)	Mise en contexte du stage (définition de la problématique, travaux antérieurs, importance des objectifs à long terme, etc.), description des bases théoriques, objectifs de vos travaux, etc.
Partie expérimentale (autant de pages que nécessaire, mais aussi concis que possible)	Description des travaux effectués (i.e., les protocoles de synthèse des composés, les mesures, etc.), observations, résultats, données brutes, etc.
Discussion des résultats (3-5 pages)	Qu'est-ce que vous avez accompli? Comment les données et les observations s'expliquent-elles? Etc.
Conclusion (1/2 page)	Quels sont les objectifs qui ont été atteints et comment?
Bibliographie (1/2-1 page)	Faites référence aux travaux antérieurs pour placer votre recherche en contexte.
Annexe (autant de pages que nécessaire)	Les spectres, les chromatogrammes, les diagrammes, etc.

Dans le cas des stages en recherche et développement, le stagiaire est encouragé à consulter les revues scientifiques pour s'inspirer du style de présentation des résultats, de la bibliographie, etc. Un bon point de départ est proposé dans la revue intitulée *Canadian Journal of Chemistry* ou les revues spécialisées publiées par l'American Chemical Society (e.g., *Journal of Organic Chemistry*, *Inorganic Chemistry*, *Physical Chemistry Reviews*, *Organometallics*, *Analytical Chemistry*, etc.). Le stagiaire peut choisir de rédiger en français ou anglais selon ses préférences.

Les présentations orales.

Vous aurez une période de 10-13 minutes pour présenter les résultats de votre stage aux membres du jury (trois professeurs). Une période de discussion d'environ 7 minutes suivra votre présentation.

L'équipe de soutien du programme de stages pour les étudiants de l'Université de Montréal

Mme Andréanne Lemonde

Coordonnatrice des stages en sciences

Faculté des Arts et des Sciences

Téléphone: (514) 343-6111 p. 3488

Télécopieur: (514) 343-2185

Courriel: lemondan@iro.umontreal.ca

<http://www.fas.umontreal.ca/stages/>

Pr. Will Skene

Professeur responsable de l'encadrement
pédagogique des stages

Département de chimie

Téléphone: (514) 340-5174

Télécopieur: (514) 340-5290

Courriel: w.skene@umontreal.ca